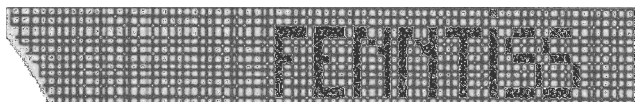


TABLE DES MATIERES

ENVOI DU 25 AVRIL 2011

REUNIONS	Medef Assemblée Permanente.....	2
ECO	Situation délais de paiement.....	4
	Reach : date importante.....	5
	Reprise dans les TPE.....	5
	Déclaration d'écrêtement CET.....	6
SOCIAL	Formations UIT au 2 ^{ème} semestre.....	7 à 9
	Cotisations GMP 2011.....	9
	Commission paritaire du 18 avil.....	10
	Pénibilité : projets de décrets.....	10-11



REUNIONS



ASSEMBLEE PERMANENTE

12 avril 2011

L'assemblée générale du MEDEF ayant occupé une partie de la matinée, Laurence Parisot a voulu profiter de l'heure qui restait pour brosser un tableau en raccourci de la situation .

Un point, tout d'abord, sur la **situation économique**. Il nous semble important de dire aujourd'hui que la reprise est là, que les signes objectifs, tangibles, de ce retour de la croissance, sont incontestables et sont nombreux. Alors, ils relèvent tout à la fois de données internationales et de données européennes ou nationales.

Sur la dimension internationale, qui est évidemment essentielle il suffit de dire que la croissance mondiale a retrouvé son niveau d'avant la crise , que le rebond du commerce mondial ces derniers mois a été tel que nous avons aujourd'hui un niveau d'échanges supérieur à ce qu'il était avant la crise.

Sur l'Europe, et là aussi, les nouvelles sont bonnes parce qu'il y a, en dépit de l'hétérogénéité de la zone euro, une confirmation du retour de la croissance, même si, encore une fois, il y a des disparités tout-à-fait significatives.

En Allemagne, l' accélération de l'activité début 2011 et les perspectives sont au plus haut depuis 20 ans, à une réserve près: les perspectives orientées à la hausse en Allemagne ont été mesurées avant la catastrophe de Fukushima. C'est un point à souligner, car évidemment, dans les incertitudes actuelles, la question des choix énergétiques des différents pays est cruciale et les orientations que semble prendre l'Allemagne aujourd'hui vers un arrêt programmé de l'utilisation de l'énergie nucléaire peut modifier la dynamique allemande d'une manière significative.

Les signaux sont donc tout-à-fait positifs, y compris en France où beaucoup d'indicateurs sont extraordinairement rassurants : décollage dans le logement neuf , accélération de la consommation au début 2011, l'investissement productif dans les entreprises un soutien espéré à la croissance de 2011 et un retour à la création nette d'emplois en 2010 .

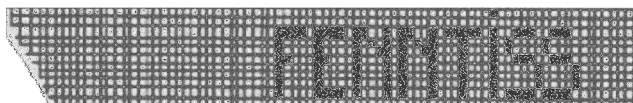
En dépit de ces signaux encourageants, nous n'arrivons pas en France à avoir un taux de croissance comparable à celui de l'Allemagne par exemple. Il faut que nous ayons en France d'une manière claire, d'une manière lisible, d'une manière comprise par tous, une politique économique pro-croissance., une politique économique pro-Tpe et pro-Pme. C'est là que tout se joue pour maintenant et pour le futur .

Concernant le **Dialogue social** il y a une nouvelle qui me semble très encourageante, c'est notre capacité à travailler avec les organisations syndicales d'une manière fructueuse. Le dialogue social ne fait pas de bruit en ce moment et c'est quand il ne fait pas de bruit qu'il est extraordinairement efficace. Nous venons, en quelques semaines, de signer trois accords majeurs. Un accord sur les retraites complémentaires, un accord sur l'assurance chômage et un accord sur l'emploi des jeunes. Caractéristique commune de ces trois accords : ce sont des dispositifs qui offrent un niveau de prestations et de protection élevé et qui, en même

temps, sont construits sans augmentation de cotisation pour les salariés ou pour les employeurs, sans création de recettes nouvelles qui équivaldraient à des prélèvements obligatoires nouveaux. Et nous avons entre partenaires sociaux une prochaine échéance qui est tout-à-fait importante, qui est celle du 26 avril, réunion entre organisations syndicales et patronales sur la négociation modernisation du dialogue social. C'est dans cette négociation que doit être abordée, qu'a déjà été abordée la question du partage de la valeur ajoutée, de sa compréhension, de sa définition et de ses conséquences à l'intérieur de l'entreprise..

Nous avons hier, au Conseil exécutif, débattu assez longuement de la **réforme de la dépendance**. Nous avons arrêté une position claire sur ce que doit être l'orientation principale de cette réforme selon nous. Nous considérons qu'il serait tout-à-fait dangereux pour l'équilibre financier de notre pays de créer une 5^{ème} branche de la Sécurité sociale. Par conséquent, la voie que nous recommandons est celle d'un partenariat public-privé moderne pour aboutir à un système à deux étages principaux, ce qui est un socle de couverture qui s'étendra à tous les revenus les plus modestes et puis, au-dessus, un mécanisme d'assurance obligatoire à condition, et il reste du travail à faire, que nous précisions les conditions de mise en œuvre de ce mécanisme d'assurance obligatoire.

Aujourd'hui, nous sommes à un an de l'élection présidentielle. Nous voulons à la fois garder l'œil rivé sur les choses essentielles de l'économie, du social et du sociétal qui nous permettent d'avancer pour nos entreprises, pour nos équipes, pour notre pays. Et donc, il n'est pas question pour nous de nous disperser au fur et à mesure des interventions politiques qui pourraient toucher l'activité des entreprises en général. Mais nous avons décidé d'accélérer le travail en préparation sur **Besoin d'Air 2** avec un objectif très clair : publier un Besoin d'Air 2 fin novembre, un Besoin d'Air qui devra intégrer toutes les nouveautés du monde d'aujourd'hui. Car, si la reprise est là, si la croissance est à nouveau là, ça ne se passe pas dans les relations entre entreprises, dans les relations entre pays, là où se situent les lieux de décisions, cela ne se passe pas comme avant. Donc, premièrement, intégrer les nouveautés, en tirer les conséquences. Deuxièmement, répondre aux différents programmes des partis politiques tels qu'ils sont en train d'être rendus publics et tels qu'ils se diffusent à travers les différents colloques. Troisièmement, proposer une vision pour l'avenir de notre pays. Une vision qui donnera une grande place à l'Europe.



ECO

SITUATION DELAIS DE PAIEMENT

L'Union des Industries Textiles a fait une enquête sur le respect des délais de paiement dans nos professions signataires de l'accord du 23 décembre 2008 qui prévoit un délai de 55 jours fin de mois à partir du 1^{er} janvier 2011. A l'heure actuelle, au regard de la situation particulière de ce circuit de distribution, on constate les pratiques suivantes :

- **Certains détaillants continuent de demander à leurs fournisseurs des plans de financement, qui dans certains cas dépassent les délais de paiement définis dans l'accord dérogatoire (autour de 120 jours en moyenne, et parfois jusqu'à 140 jours).** Les fournisseurs sont alors dans l'obligation d'accepter cette situation afin de ne pas perdre leurs clients.
 - **Certains fournisseurs utilisent la non-application des délais de paiement, tels que définis dans l'accord dérogatoire, comme un avantage concurrentiel** par rapport à d'autres qui l'appliquent systématiquement.
 - **Certains détaillants "menacent" de se fournir dans d'autres pays européens**, notamment l'Italie (première industrie textile-habillement européenne) et l'Espagne où les délais de paiement sont plus longs. Ainsi, en l'absence d'une harmonisation des délais de paiement au niveau européen, l'accord dérogatoire et, de facto la loi française, handicapent sérieusement certaines entreprises françaises alors qu'ils avantagent certaines entreprises européennes.
- **Grande distribution et distribution spécialisée** : les délais de paiement se placent dans le cadre plus général des **relations commerciales qui ont tendance à se détériorer au fil des années**. En effet, les relations commerciales restent assez difficiles et défavorables aux fournisseurs.
L'accord dérogatoire est connu et appliqué. Cependant, il est constaté de nombreux **procédés et/ou demandes de contreparties "déguisées"** afin de "compenser" la réduction des délais de paiement, tels que la demande de gestes commerciaux (ristournes supplémentaires), le report de la date de départ du délai de paiement, la multiplication des petites commandes (donc pas de visibilité pour les entreprises)...
- **Marchés publics** : certaines entreprises rencontrent des difficultés avec l'Etat et les établissements publics.
Pour rappel, un décret du 31 décembre 2008 a instauré de nouveaux délais de paiement : pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, le délai global de paiement d'un marché public ne peut excéder 30 jours à compter du 1^{er} juillet 2010. Ce délai est identique pour l'Etat et ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial. En revanche, il reste fixé à 50

jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées.

Or, il apparaît que l'Etat et les établissements publics ont mis en place de nouvelles procédures qui ont pour conséquence qu'**ils ne paient pas dans les délais légaux**.

A titre d'exemple, la mise en place de nouveaux logiciels de paiement (CHORUS pour les marchés de la Défense), a conduit à une **forte dégradation de la situation en matière de délais de paiement** par les administrations publiques. Dans les différentes régions, de nombreux fournisseurs des armées ont attendu plus de 8 mois le paiement de leurs créances.

En conclusion l'UIT estime qu'il est indispensable que les délais de paiement soient uniformisés au niveau européen, qu'une possibilité de souplesse soit apportée pour les détaillants qui ne peuvent respecter ces délais en raison de leur trésorerie et que l'Etat et les organismes publics respectent les délais de paiement fixés pour eux par un décret de fin décembre 2008 .

REACH DATE IMPORTANTE

1^{er} juin 2011 – La notification des substances SVHC dans les articles doit impérativement être effectuée avant le 1^{er} juin 2011 et le 15 juin 2011 pour les 8 substances inscrites au 15 décembre 2010 . En 2011 les contrôles seront principalement exercé chez les grossistes .

La Fédération française du Commerce Chimique rappelle que tout producteur ou **importateur** doit notifier chacune de ces substances "préoccupantes" à l'ECHA (http://echa.europa.eu/reach/sia/notification_in_sia_en.asp) sous deux conditions :

- a) La substance est présente dans ces articles dans des quantités supérieures au total à une tonne par producteur ou importateur par an
- b) La substance est présente dans ces articles dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse

Ceci n'est toutefois pas applicable si la substance a déjà été enregistrée pour cette utilisation Pour le savoir <http://apps.echa.europa.eu/registered-sub.aspx> . Les entreprises doivent conserver les éléments permettant de justifier leur exemption de cette notification ; il n'y a rien à transmettre à l'ECHA dans ce cas .

REPRISE DANS LES TPE

La Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) publie une étude sur les TPE en France par professions . Dans nos métiers la reprise avait commencé à se manifester chez les détaillants petites entreprises avec les progressions suivantes sur le 3^{ème} trimestre 2010 comparé au 3^{ème} trimestre 2009 :

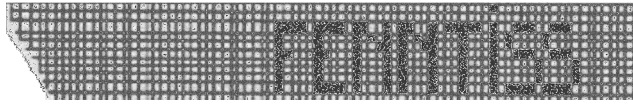
- Mercerie, lingerie, laine + 12,1 %

- Vêtements enfants + 6,2 %
- Prêt à porter + 6,6 %

DECLARATION D'ECRETEMENT CET

Pour ceux qui sont concernés par l'écrêtement des perdants, c'est-à-dire ceux dont la charge de la CET 2010 excède 110 % de la TP qui aurait été due sans réforme, la demande de dégrèvement va pouvoir enfin être formulée.

Le formulaire 1332 de demande d'écrêtement, annoncé depuis l'automne 2010, vient d'être mis en ligne sur le site de la DGFIP. Celui-ci est d'une grande complexité et est relativement impressionnant en première lecture. Il va falloir apporter une grande attention pour remplir ses 8 pages .



SOCIAL

FORMATIONS 2^{ème} SEMESTRE

2^{ème} semestre 2011

PLANNING DES FORMATIONS U.I.T.

5 & 6 octobre • Connaissances fondamentales du textile-habillement

Acquérir le vocabulaire technique de base, connaître les différentes étapes de la filière (matières premières, filature, tricotage, tissage, ennoblissement, coupe et confection) et savoir apprécier la qualité d'un produit.

6 octobre • Négocier ses achats dans un contexte international

Dépasser les stéréotypes culturels, décrypter les réactions des interlocuteurs dans les différents pays, maîtriser les étapes de la négociation dans le périmètre d'un achat et éviter les erreurs de comportements et les pièges.

11 octobre • Sourcer dans l'Océan indien : Madagascar, Haïti, Afrique du sud...

Comprendre la structure de l'industrie textile dans l'Océan indien, analyser les spécificités des différentes régions et identifier les principaux groupes textiles.

13 octobre • Protéger ses marques, dessins et modèles

Permettre une meilleure compréhension des règles relatives au dépôt et à la protection des créations en France, et identifier les moyens de lutte contre la contrefaçon.

18 octobre (matin) • Traçabilité des produits textiles

Savoir prouver les allégations relatives à un produit textile (matières premières utilisées, propriétés revendiquées...) et connaître les différentes méthodes permettant d'organiser sa traçabilité. Seront présentés les cas spécifiques du coton issu de l'agriculture biologique et de la viscose de bambou.

20 septembre • Classement tarifaire douanier des produits du textile-habillement

Maîtriser les règles applicables au classement tarifaire, connaître les outils à la disposition des opérateurs et acquérir les réflexes nécessaires pour s'assurer d'un bon classement.

21 septembre • Promotion des ventes

Maîtriser les réglementations spécifiques à la promotion des ventes par le prix, par l'objet ou par le jeu. Seront notamment abordées les problématiques nées du développement du e-commerce et du m-commerce.

22 septembre • Merchandising des soldes et des invendus

Savoir présenter les soldes, promotions et invendus en magasin ; acquérir les bonnes pratiques d'un merchandising promotionnel pour écouler les stocks résiduels. Allier théorie et pratique dans un magasin école.

29 septembre • Optimiser ses achats

Améliorer les outils de mesure et de suivi de la performance achat, maîtriser les différentes étapes de la mise en place d'un tableau de bord achat et pérenniser ses marges en élaborant un coût complet d'achat à l'international.

4 octobre • E-merchandising de mode

Appréhender les mécanismes d'achat d'habillement sur Internet, décrypter les nouvelles tendances de "social shopping" pour améliorer les performances de votre site e-commerce. Savoir réduire les freins à l'achat et augmenter le panier moyen de vos clients.

20 octobre • Optimiser sa stratégie d'acquisition de trafic

Comprendre comment développer le trafic sur son site Internet et acquérir les bonnes pratiques à mettre en place concernant les principaux dispositifs susceptibles de générer un trafic qualifié et significatif sur un site web (achat de mots clés, affiliation, comparateurs...).

8 novembre • Workshop Merchandising de mode (Réseaux de boutiques et marques)

Comprendre les principes de base du merchandising de mode et ses implications au niveau opérationnel ; savoir théâtraliser l'offre produits et mesurer la performance de sa politique merchandising. Mise en pratique au travers d'études de cas spécifiques.

9 novembre • Règles d'origine des produits du textile-habillement

Maîtriser les règles d'origine des produits par une analyse de la législation communautaire et des cas pratiques, et connaître les dernières évolutions des différents cumuls : Pan Euromed, SPG...

15 novembre • Toxicité des produits du textile-habillement et règlement Reach

Connaître les obligations en France, dans l'Union européenne et dans certains pays d'exportation, en matière de substances toxiques (colorants azoïques, formaldéhyde, métaux lourds...), ainsi que les dispositions du règlement REACH applicables au secteur Textile-Habillement.

17 novembre • Étiquetage des produits du textile-habillement

Maîtriser l'étiquetage des produits : composition, taille, entretien et origine, au regard de la législation française, communautaire et de certains pays d'exportation.

22 novembre • Ouvrir un bureau d'achat

Comment structurer votre bureau d'achat, mesurer ses performance et réussir au quotidien sa gestion.

24 novembre • Textiles innovants

Identifier les nouvelles fibres et les différents traitements conférant de nouvelles fonctionnalités (confort, douceur, beauté, protection, performance...) aux textiles.

30 novembre • La mode enfantine : style et sociologie

Comprendre les spécificités de la segmentation du marché de la mode enfantine en France et en Europe, anticiper les comportements d'achats relatifs aux évènements incontournables de l'enfance et appréhender le processus spécifique d'élaboration du plan de collection.

1 décembre (matin) • Sécurité des vêtements pour enfants

Maîtriser les exigences applicables en terme de sécurité des produits textiles destinés aux enfants et anticiper les évolutions en la matière.

1 décembre • Valoriser ses produits textiles par l'ennoblissement

Maîtriser la différence entre impression, teinture, apprêt, enduction, connaître la valeur ajoutée apportée par ces traitements sur les textiles, prendre une longueur d'avance sur la concurrence en améliorant la qualité et l'esthétique de ses vêtements par un choix éclairé des traitements d'ennoblissement appliqués.

6 décembre • Distribuer en Russie

Identifier les caractéristiques du marché, les circuits de distribution et les enseignes, séduire la fashionista russe et maîtriser la logistique et la réglementation pour s'implanter ou vendre en Russie.

7 décembre • Filière du coton biologique et équitable

Intégrer les dynamiques éthique, biologique et équitable dans les domaines du textile et de la mode, et être opérationnel dans son entreprise avec l'utilisation d'outils pratiques.

8 décembre • Réussir ses campagnes d'e-mailing

Comprendre, mesurer et organiser ses campagnes d'e-mailing, faire le point sur les bonnes pratiques dans le secteur de la mode, comparer les différentes stratégies possibles et évaluer les rendements que l'on peut en attendre.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur : www.la-federation.com

37-39 rue de Neuilly • 92110 Clichy • France Tél. : +33 (0)1 49 68 33 50 • Fax : +33 (0)1 49 68 04 78

COTISATION GMP 2011

Suite à la récente revalorisation du salaire de référence Agirc de 2,2 % pour 2011, le montant annuel de la garantie minimale de points (GMP) applicable pour toute l'année 2011 est relevé, indique l'Agirc dans une circulaire du 14 avril.

Le montant de la cotisation GMP est ainsi fixé pour l'année 2011 à 770,28 € en valeur

annuelle (contre 753,72 € en 2010), soit une cotisation mensuelle de 64,19 € (part patronale : 39,84 € ; part salariale : 24,35 €). Pour les salariés à temps partiel, la cotisation est proratisée. Dans la mesure où la cotisation GMP qui était applicable depuis le 1er janvier 2011 avait été maintenue à titre transitoire à son niveau de 2010, une régularisation est nécessaire.

La cotisation GMP permet aux cadres dont le salaire est inférieur au plafond de la sécurité sociale (35 352 € par an en 2011) ou dont la rémunération est comprise entre ce plafond et le « salaire charnière », fixé par l'Agirc à 39 146,63 € pour 2011, d'acquérir 120 points de retraite complémentaire, chaque année.

COMMISSION PARITAIRE DU 18 AVRIL

Notre réunion mixte paritaire s'est réunie le 18 avril 2011 à 14h30 sous la présidence de M. Ducrot représentant le Ministère du Travail avec la participation de la CGT et de FO coté salariés et de Mme Champagnat et MM. Charhon et Lasseigne coté patronal .

L'ordre du jour prévoyait de préciser les conditions du **contrat de prévoyance** décidé le 9 mars 2011 avec la Cie Malakoff-Médéric qui avait été retenue . Considérant que l'on pourrait faire mieux que le minimum mais moins cher que la version n02 il a été décidé de demander à Malakoff-Médéric de nous faire une proposition intermédiaire pour notre commission paritaire du 7 juillet prochain

L'ordre du jour prévoyait ensuite de discuter des **classifications** . La commission sociale de FENNTISS avait décidé d'étendre le nombre de niveaux des employés à 6 au lieu de 4 et d'accepter la demande des salariés de supprimer les échelons intermédiaires . Une proposition dans ce sens a été remise en réunion en reclassant les postes de la cartographie des métiers . Les syndicats de salariés ont trouvé que 6 niveaux d'employés était trop et on a décidé d'adopter 5 niveaux . La commission patronale devra proposer avant fin juin une classification sur 5 niveaux et prévoir une remise en ordre de la grille des salaires en fonction de cette nouvelle grille et, si des décisions d'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet sont prises, d'en tenir compte pour cette nouvelle grille .

PENIBILITE : PROJETS DE DECRETS

Deux projets de décret pris en application de la loi portant réforme des retraites apportent des précisions sur les futures modalités de l'obligation de négocier sur la pénibilité.

Le premier texte précise le contenu de l'accord ou du plan d'action que les entreprises d'au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe de cette taille doivent mettre en oeuvre à compter du 1er janvier 2012. Le second fixe les modalités de calcul de la pénalité due par les employeurs ne respectant pas cette obligation.

Ces projets sont susceptibles de modifications ...

Il est précisé qu'à titre transitoire, seraient dispensées de cette obligation les entreprises ayant conclu un accord ou un plan d'actions « seniors » comportant expressément des mesures relatives à la prévention de la pénibilité, tant que cet accord ou plan d'action est applicable.

I. - Entreprises concernées

L'obligation de négocier un accord ou d'établir un plan d'actions sur la prévention de la pénibilité concerne les entreprises d'au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe de cette taille et employant une proportion minimale de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité.

Selon le projet de décret, cette proportion serait fixée à 50 % de l'effectif calculé à l'article D. 138-25 du Code de la sécurité sociale (mode de calcul de l'effectif prévu en matière d'accords « seniors »). Il appartiendrait à l'employeur de déterminer la proportion de salariés exposés et de l'actualiser « à chaque fois que de besoin », notamment après une modification du document unique d'évaluation des risques.

II. - Contenu de l'accord ou du plan

Avant d'engager la négociation ou d'élaborer un plan d'action, l'employeur devrait établir un diagnostic des situations de pénibilité dans l'entreprise, diagnostic dont découleraient les mesures de prévention prévues par l'accord ou le plan. Ces derniers devraient comporter au moins l'un des thèmes suivants :

- la réduction des poly-expositions aux facteurs de risques professionnels ;
- l'adaptation et l'aménagement du poste de travail.

Ils devraient également aborder au moins deux des quatre thèmes suivants :

- l'amélioration des conditions de travail, notamment d'ordre organisationnel ;
- le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation ;
- l'aménagement des fins de carrière ;
- le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion (sic ...) professionnelle des salariés exposés aux facteurs de risques.

Chaque thème retenu devrait être assorti d'objectifs chiffrés, dont la réalisation serait mesurée au moyen d'indicateurs. Au moins une fois par an, l'employeur devrait communiquer ces indicateurs aux membres du CHSCT ou, à défaut, aux DP.